

**Décision du Président n°2025-11-246**

**Objet : Demande de subvention, programme FEADER-Leader 2023-2027  
– Animation Gestion années 2023, 2024 et 2025**

Le président de Guingamp-Paimpol Agglomération,

**Vu** la délibération du Conseil d'agglomération DEL2022-07-142 du 5 juillet 2022 validant la préparation d'une candidature commune LEADER à l'échelle des territoires de Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté et qui, en outre, valide le fait que Guingamp-Paimpol Agglomération sera le chef de file du partenariat entre les deux EPCI ;

**Vu** l'entente intercommunautaire entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté du 26 avril 2022, instaurant le partenariat entre les deux EPCI pour élaborer le dossier de candidature au programme Leader pour 2023-2027 ;

**Vu** le dossier de candidature au programme LEADER envoyé à la Région Bretagne conjointement par les Présidents de Guingamp-Paimpol Agglomération et de Leff Armor Communauté par courrier du 26 octobre 2022 ;

**Vu** la délibération n°2023-6-27 sur la mise en œuvre du nouveau programme Leader sur le territoire du Pays de GUINGAMP validant le projet de convention relative à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 entre la Région Bretagne et Guingamp-Paimpol Agglomération ;

**Vu** la convention FEADER-Leader du 6 octobre 2023 relative à la mise en œuvre du programme LEADER dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 entre la Région Bretagne et la structure porteuse « Guingamp-Paimpol Agglomération » du groupe d'Action Locale du « Pays de Guingamp » désignées « le GAL », et prévoyant une enveloppe dédiée à l'animation-gestion du programme à hauteur de 310 660 € pour les 5 années du programme ;

**Vu** le courrier du 27 février 2023 dans lequel la Région Bretagne, autorité de Gestion sur le programme Leader informant Guingamp-Paimpol Agglomération de la décision du comité de sélection de retenir la candidature, de dédier à la mise en œuvre du programme une dotation LEADER de 1 242 637€ pour le territoire et rappelant l'engagement de Guingamp-Paimpol Agglomération d'assurer une ingénierie de 1,7 ETP pendant la mise en œuvre du programme ;

**Vu** la convention entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté pour la mise en œuvre du service mutualisé « programmes européens » qui prévoit les modalités financières entre les deux EPCI pendant la période de mise en œuvre du programme ;

**Vu** la délibération n°2025-05-117 modifiant les attributions de délégation du Conseil d'agglomération au Président, déléguant notamment au Président la charge de « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et procéder aux ajustements des plans de financement ;

**Considérant** la décision de la Région Bretagne de calculer les dépenses de personnel sur la base d'un coût horaire forfaitaire de 34,12 € unique, dont l'application est détaillée dans la note de dispositif LEADER produite par la Région en date du 14 novembre 2024 ;

**Considérant** l'ouverture récente des instructions des demandes de subventions liées à l'ingénierie du programme Leader par les services de la Région Bretagne ;

**DECIDE**

Article 1 : de solliciter auprès des services compétents de la Région Bretagne une subvention au titre du fonds LEADER pour couvrir les dépenses liées à l'animation-gestion pour les années 2023, 2024 et 2025;

Article 2 : de valider les montants des financements conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant	%
<b>Prestation de service</b>	<b>4 689.09 €</b>	<b>TOTAL FEADER-Leader programme 2023-2027</b>	<b>183 835.27 €</b>	<b>80 %</b>
Adhésions Leader France 2023 et 2024	1 400.00 €	LEADER année 2023	41 689.19 €	
Frais de réception 2024	179.86 €	LEADER année 2024	65 088.75 €	
Communication	840.00 €	LEADER année 2025	77 057.33 €	
Projet mois de l'Europe 2025 (communication ; frais de réception, petit matériel)	1 969.23 €	<b>Autofinancement</b>	<b>45 958.82 €</b>	<b>20 %</b>
Frais de réception 2025	300.00 €	Guingamp-Paimpol Agglomération	33 329.34€	72.52%
<b>Ressources humaines</b>	<b>225 104.99 €</b>	Leff Armor Communauté	12 629.48€	27.48%
<b>Année 2023</b>	<b>51 461.49 €</b>			
Animation 1184 h x34.12€	40 406.61 €			
Gestion 324 h x 34.12€	11 054.88 €			
<b>Année 2024</b>	<b>80 431.08 €</b>			
Animation 1446 h	49 347.76 €			
Gestion 911 h	31 083.32 €			
<b>Année 2025</b>	<b>93 212.43 €</b>			
Animation 1 446 h	49 347.76 €			
Gestion 1 286 h	43 864.67 €			
<b>TOTAL</b>	<b>229 794.08 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>229 794.08 €</b>	<b>100 %</b>

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cette demande de subvention.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Article 6 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 21 novembre 2025

Le Président  
Vincent LE MEAUX

